

Sur la trace des Barons

Pas à pas

D Départ du parking du Château. Prendre à droite, passer derrière l'église et, en bas des marches, se diriger à droite vers le lavoir, le moulin et le château de Creully.

1 Après 200 m suivre le chemin à gauche jusqu'à Villiers le sec.

2 Traverser la D12 au passage piéton, suivre le chemin en face jusqu'à l'escalier, à gauche, donnant sur le cimetière que l'on traverse en suivant la haie jusqu'à la grille.

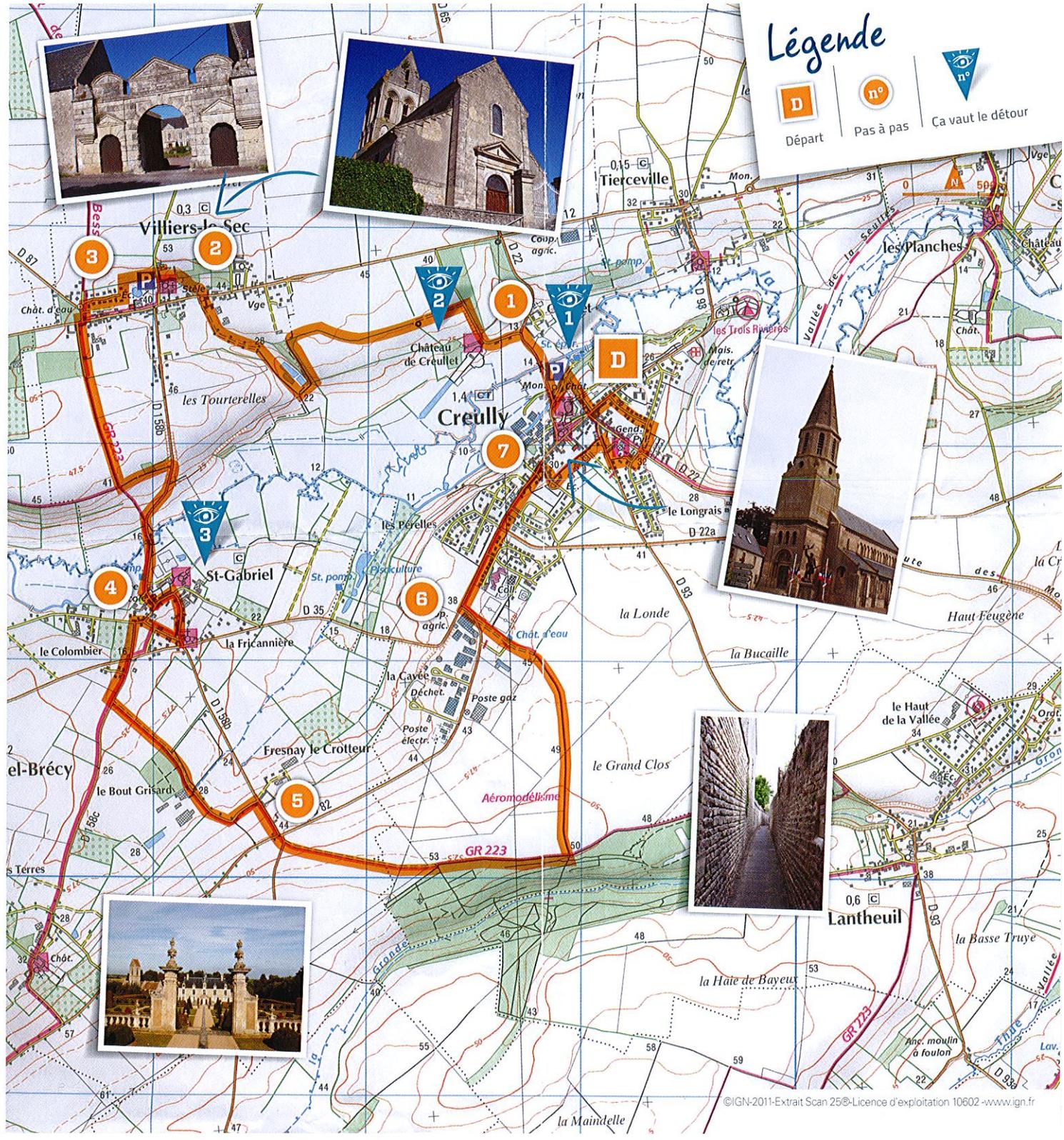
3 Prendre le chemin en face, légèrement sur la droite, traverser l'espace en herbe et suivre le chemin derrière les habitations jusqu'au château d'eau puis, par la gauche, rejoindre la D12. La suivre vers la droite sur 20 m et prendre le chemin à gauche. Après 700 m emprunter le chemin à gauche puis la D 158b vers la droite.

4 A l'intersection prendre à gauche puis la 1^{ère} à droite, en face du Prieuré. Tourner à droite puis la 2^e à gauche jusqu'à la D35, que l'on traverse pour suivre la D158 c sur 200 m. Emprunter le chemin sur la gauche jusqu'à la D158b.

5 Obliquer à droite et, à l'intersection, prendre direction Coulombs, et suivre le chemin à gauche sur 1300 m, puis se diriger à gauche vers le château d'eau de Creully.

6 Le chemin débouche sur la D82 que l'on suit jusqu'à l'intersection avec la D35. Prendre à droite puis, au rond-point, suivre la direction du centre-ville.

7 Après 200 m, prendre sur la droite le «chemin sous la ville». Traverser la rue des écoles et continuer jusqu'à la rue de Bretteville. Emprunter ensuite le chemin en face, légèrement décalé sur la droite, jusqu'à la rue de Caen que l'on suit sur environ 30 m avant de prendre le chemin à gauche. Arrivé rue Haimon le Dentu, prendre à gauche, puis à gauche et rejoindre le parking.



Légende



Départ



Pas à pas



Ça vaut le détour

Sur les pas des Carriers et des meuniers

Pas à pas

D Départ de l'aire de pique-nique à Pierrepont. Suivre la RD22, direction Creully, sur l'accotement large, sur 40 m et emprunter le chemin sur la droite. Arrivé à la route, prendre à gauche, puis à gauche et ensuite à droite direction « les planches ».

1 Traverser le pont sur la Seulles, prendre à gauche, passer devant le four à pain de Colombiers sur Seulles puis emprunter la 1^{ère} à droite. A l'intersection, prendre à droite puis à gauche, traverser à nouveau la Seulles et bifurquer dans le chemin sur la gauche.



2 Au débouché sur la D35, prendre à gauche puis à nouveau à gauche après le pont sur la Thue. Suivre la D35 et bifurquer à droite, juste avant l'église, rue de l'église.

3 Tourner à droite, chemin de la Bicêtre. A l'intersection continuer sur la droite puis à la suivante prendre à gauche, rue des moulins. Après 50 m prendre la rue des Porées, à gauche, à l'intersection continuer sur la droite, à la suivante emprunter le chemin à gauche (le bout du haut) et le suivre jusqu'à la D22.



4 Faire 40 m sur la droite, traverser la RD22 et, en longeant l'étang, faire un aller-retour jusqu'à l'église avant de rejoindre le point de départ.



Des vallons de la Thue à Manneville

Pas à pas

D Départ du parking de la mairie de Cully. Traverser la D93 et suivre le chemin en face, au bout prendre à gauche puis encore à gauche.

1 Après 200 m emprunter le chemin étroit sur la droite, à l'angle du pavillon, suivre le mur du cimetière jusqu'à la route, prendre à droite et au calvaire prendre le chemin de plaine à droite et le suivre tout droit sur 2 km.

2 Poursuivre par la route D158 à droite (route fréquentée) puis, 20 m avant l'intersection, emprunter le chemin sur la droite, le suivre tout droit sur 2.5 Km jusqu'à la D93.

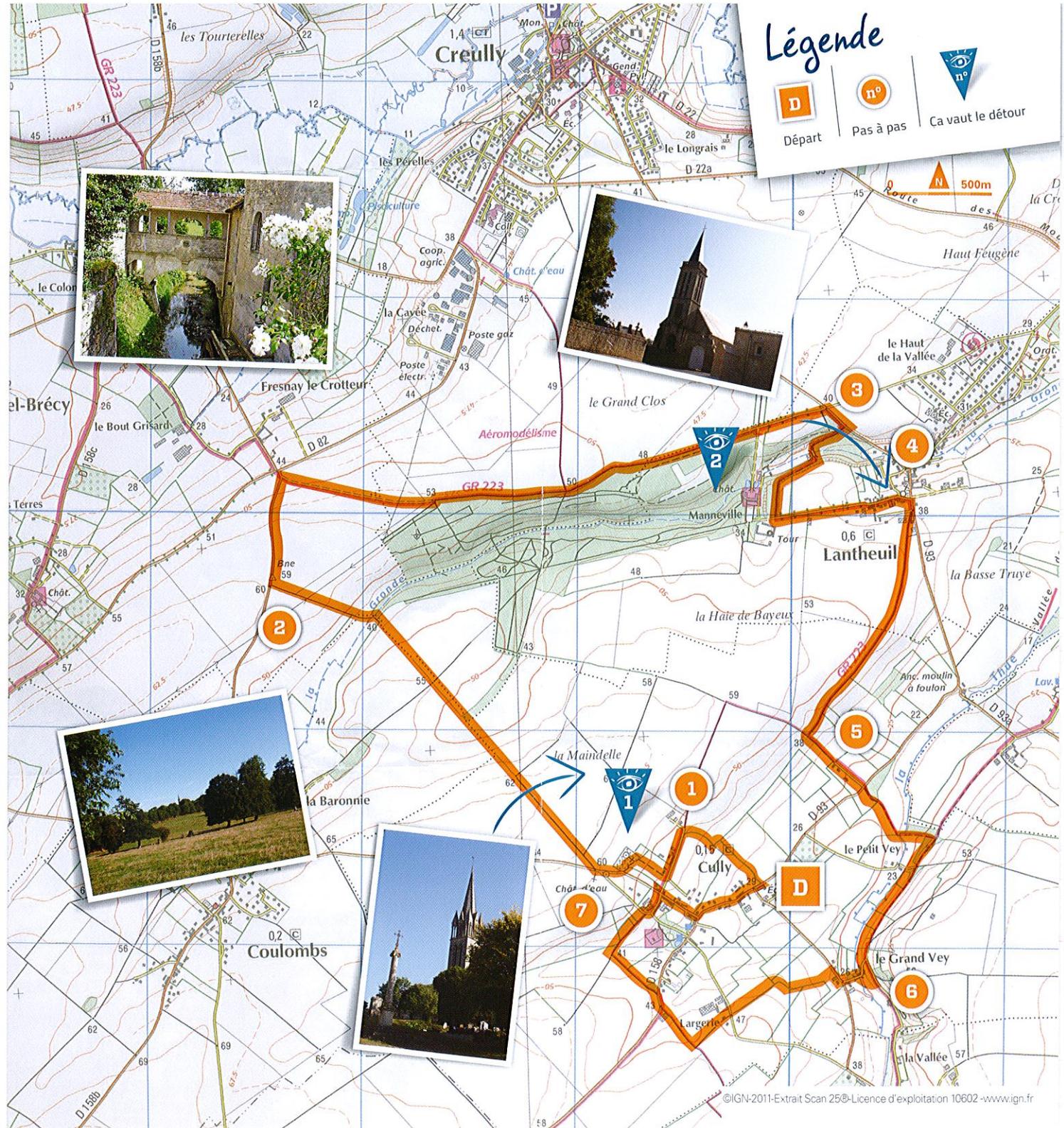
3 Prendre à droite sur 150 m et emprunter le chemin à droite. Au bout, prendre l'allée à gauche, la suivre jusqu'à la D93.

4 Tourner à droite, au calvaire bifurquer à droite et suivre le chemin de plaine.

5 A la fin du chemin, prendre à gauche, traverser la D93, franchir la Thue, remonter le chemin mouillant et prendre le premier chemin à droite. Traverser la 1^{ère} intersection puis, après 400 m, prendre sur la droite un chemin carrossable puis à gauche une petite voie goudronnée. A 300 m prendre à droite un petit chemin caché, à l'angle d'un grand mur.

6 A la sortie du chemin prendre en face pour rejoindre la D93, la suivre à droite sur 50 m et emprunter le premier chemin à gauche jusqu'à la route, la traverser, continuer sur 300 m et prendre à droite jusqu'à la D158 puis à droite et ensuite le 1^{er} chemin à gauche. A l'intersection, prendre le chemin de droite pour rejoindre la rue des beaux jardins.

7 Emprunter la rue en face, traverser la D126, prendre ensuite la 1^{ère} à droite puis le petit chemin à l'angle du portail et le suivre jusqu'au croisement des D126 et D158. Tourner à gauche et rejoindre le parking de la Mairie.



Sur les rives de la Mue

Pas à pas

D Départ du parking derrière la mairie de Thaon, prendre à gauche puis à droite, rue de Bombanville sur 800 m.

1 Après être sorti de l'agglomération, emprunter le chemin à gauche et après 100 m tourner à gauche et suivre le chemin jusqu'à la D83 que l'on suit sur 250 m.

2 Prendre à droite rue PE.Trudeau, passer devant le château puis chemin à droite. Au bout du chemin prendre à gauche, avant la station de pompage. A l'intersection bifurquer à droite, passer devant la vieille église, puis suivre le chemin à droite jusqu'à la D141 et la suivre par la gauche sur 600 m.

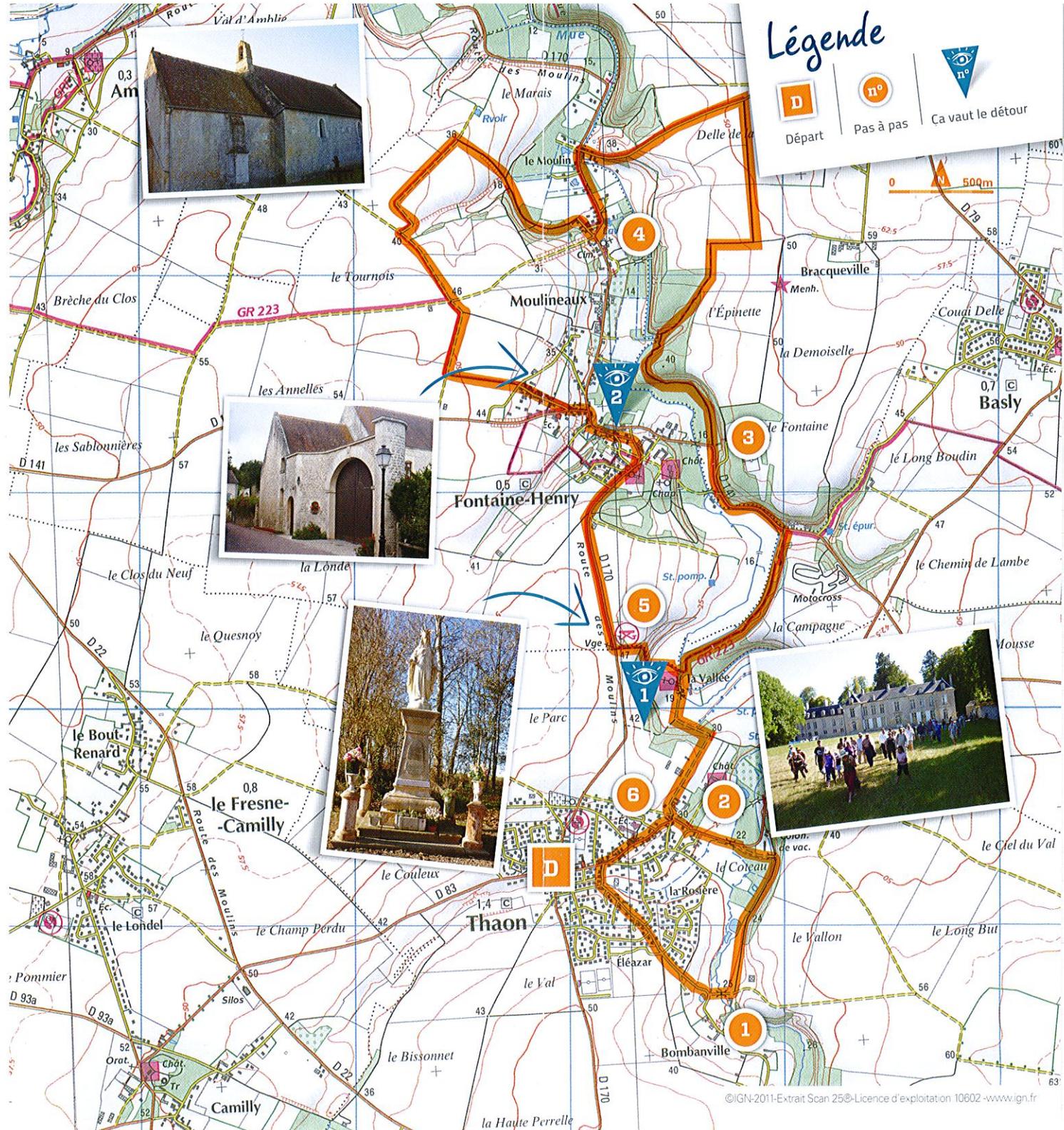
3 Dans le virage, prendre le chemin en face. Bifurquer à gauche 200 m après que celui-ci ait fait un angle droit (sortie du bois). Le suivre jusqu'à la route, prendre à gauche puis à nouveau à gauche à l'intersection.

4 Dans le virage, prendre à droite la venelle du lavoir puis tourner à droite dans le chemin de la Valette. Aux trois intersections suivantes, aller à gauche, tout droit à la suivante puis à gauche. Continuer ensuite tout droit, petite rue puis à gauche rue des Carrias, à droite rue des Dentelières et rue de l'église, passer devant le château de Fontaine-Henry et suivre la D170 sur 700 m.



5 Prendre le chemin à gauche jusqu'au chemin pris à l'aller, tourner à droite, passer à nouveau devant la vieille église.

6 A l'intersection, prendre à gauche, passer devant le château puis suivre à droite la rue de la Forge et la grande rue jusqu'à la Mairie.



23^e Brigade Britannique

Pas à pas

D Départ du parking du lieu dit La Gare à Meuvaines. Emprunter le petit sentier longeant le littoral.

1 Au parking d'Asnelles, après l'école de char à voile (Cale de l'Essex), prendre la route à gauche pour traverser ensuite la D514.

2 Après quelques mètres, vous tournerez à droite, avant le pont, pour suivre l'allée du Lavoisier longeant la rivière puis à gauche et à nouveau à droite pour prendre la rue de l'église et passer devant celle-ci. En poursuivant tout droit sur la Sente au Bâtard, vous traverserez la D65 pour rejoindre plus loin sur votre droite le GR 223.

3 Au lieu dit Le Buhot sur la commune de Saint-Côme-de-Fresné, vous prendrez la route CD 205 à droite puis après le virage empruntez le chemin Duteur (2^e voie sur votre gauche).

4 En redescendant le chemin, juste avant la ferme, tourner à gauche pour suivre le GR de Pays Tour du Bessin.

5 En montant la D65 sur votre droite vous rejoignez le GR 223 à gauche en direction d'Arromanches-les-Bains. Au bout de cette route, traversez la D514 en prenant garde aux véhicules qui y circulent rapidement. Vous pourrez ainsi sur votre gauche, contempler la vue sur le port d'Arromanches-les-Bains, vous laisser guider par la table d'orientation, regarder le film du cinéma circulaire et visiter le musée d'Arromanches.

Reprenez le chemin en direction de Saint-Côme-de-Fresné en suivant la D514 sur environ 100 m puis tourner à gauche vers les bungalows. Au bout de ce lotissement tourner à droite pour rejoindre la D 514 que vous longez en direction d'Asnelles (vers la gauche).

6 Juste avant d'arriver à Asnelles, vous prendrez le chemin d'accès à la mer à gauche pour passer devant la Casemate du lieu dit La Guerre. Vous continuez ensuite le long de la digue pour revenir à votre point de départ.



69^e Brigade Britannique

Pas à pas

D Départ du parking du lieu dit Le Paisty Vert (« le pâturage vert ») en direction du centre de Ver-sur-Mer. Traverser la D 514 et prendre à la 3^e intersection la rue des Roquettes à droite. Continuer tout droit sur le chemin en virant à gauche vers Meuvaines.

1 Arrivé à l'intersection avec la route, prendre à droite sur environ 200 mètres vers Meuvaines.

2 Devant la grange, emprunter le chemin à droite pour arriver dans le bourg de Meuvaines. Vous tournerez alors à gauche et au bout de la rue à nouveau à gauche pour prendre le circuit B. Pour le circuit A, continuer le long de la D65 vers Crépon et reprendre le descriptif du sentier au point 6.

3 Circuit B : Rejoindre sur la droite le GR de Pays Tour du Bessin. Suivre celui-ci en tournant à droite puis à gauche pour rejoindre le GR 223.

4 Prendre à droite la D112, sur quelques mètres pour prendre à gauche la route de l'Église puis à l'intersection avec la rue des Alliés prendre sur la droite le chemin rural. Prendre ensuite le chemin à gauche menant au cimetière britannique. Tourner sur la gauche au monument à la Vierge. Arrivé devant l'église, prendre à gauche puis à droite. Continuer ensuite jusqu'au lieu dit La Pierre Artus.

5 A ce lieu dit prendre le petit chemin à gauche pour rejoindre le bourg de Crépon.

6 Suite du circuit A : Dans Crépon suivre à droite la D112 puis tourner à la première à gauche pour traverser le bourg en contournant l'église. Poursuivre par la rue dit du Bout Bayeux.

7 Dépasser le cimetière pour bifurquer à gauche et reprendre à droite en continuant en direction du bourg pour rejoindre le bord de plage.

8 Devant la plage et au niveau du poste de secours, tourner à gauche sur le sentier longeant la mer vers le lieu dit Le Paisty Vert.

Légende



Départ



Pas à pas



Ca vaut le détour



Circuit A



Circuit B



7^e Brigade
Canadienne

Pas à pas

D Départ devant la Maison de la Mer au niveau du Char amphibie « DD » en direction du pont mobile. Tourner à droite et emprunter le pont pour arriver au Centre Juno Beach.

1 Au niveau de la Croix de Lorraine, prendre à gauche le sentier longeant la Seules entre les deux rochers. Traverser la D514 et continuer tout droit sur le chemin.

2 Dépasser l'église de Graye-sur-Mer et prendre à droite après la barrière en suivant la route. A l'intersection prendre à gauche. Poursuivre jusqu'au carrefour dans le bourg et tourner à droite puis prendre la 2^e route à droite (direction le Château de Vaux) pour rejoindre la D112b en direction de Sainte-Croix-sur-Mer.

3 A Sainte-Croix-sur-Mer, prendre à droite le chemin de la Mare au Roy.

4 Prendre à gauche et traverser tout le bourg de Sainte-Croix-sur-Mer (rue de Banville) en direction de Banville sur la D112a.

5 Continuer sur la D12, route principale traversant Banville.

6 A la sortie de Banville prendre le 1^{er} chemin à gauche après le calvaire. Suivre ce chemin et à l'intersection tourner à droite. Continuer toujours tout droit vers Graye-sur-Mer.

7 Dans Graye-sur-Mer prendre la 2^e route à droite au niveau des lotissements puis environ 100m plus loin prendre la rue Bagnard à gauche qui rejoint le bourg. Arrivé à l'intersection, vous emprunterez la route à droite jusqu'au panneau de sens interdit où vous prendrez alors à droite pour reprendre à gauche la D12 qui rejoint Courseulles. Arrivé dans Courseulles, prendre le dernier rond-point et descendre direction centre ville. Après avoir longé le mur du château, prendre la deuxième route à gauche (voie piétonne) via la rue de la Mer.

